



Mise en œuvre de la doctrine post-accidentelle à l'occasion des exercices de crise : premiers retours d'expérience

Michaël PETITFRERE

*Autorité de sûreté nucléaire - Direction des rayonnements ionisants et de
la santé*

Congrès SFRP – 18 juin 2015





Présentation de la démarche

- ❑ **Publication et diffusion des éléments de doctrine en novembre 2012**
- ❑ **Mise en œuvre à l'occasion des exercices de crise nucléaire ou radiologique :**
 - Exercices à cinétique rapide
 - Exercices abordant spécifiquement la phase post-accidentelle (Saint-Laurent 2013, Cattenom 2013, Saint-Dizier 2013)
 - Ateliers dédiés détachés du scénario (Istres 2014, Gravelines 2015, Chinon 2015)
 - Préparation de certains exercices (Brest 2014)
- ❑ **Objectif : établir, dans le cadre de la poursuite des travaux du CODIRPA, le retour d'expérience de la mise en œuvre des éléments de doctrine afin d'alimenter les réflexions sur leur mise à jour**
- ❑ **Démarche : entretiens avec comme fil conducteur de distinguer les points qui relèvent des principes de la doctrine des aspects liés à sa mise en œuvre opérationnelle**





Quelques exemples de questions soulevées à l'occasion des exercices de crise

- ❑ **La sortie de la phase d'urgence : quelle articulation entre l'urgence et le post-accident**
 - Conditions permettant la levée de la mise à l'abri ?
 - Mise en place de mesures de protection précoces (restrictions de consommation des denrées alimentaires...)

- ❑ **La mise en œuvre du zonage post-accidentel**
 - Mise en place d'un zonage sur la base d'une modélisation prédictive et difficultés rencontrées
 - Quelle articulation entre les bases techniques du zonage et les limites administratives
 - Conditions d'élaboration des arrêtés préfectoraux

- ❑ **Des questions liées à des aspects opérationnels ou techniques**
 - Critères de retour des populations évacuées
 - Ouverture des CAI et moyens matériel et humain nécessaires
 - Modalités de mise en œuvre des restrictions de consommation et des contrôles associés
 - Critères de gestion de l'eau potable, zone « grise »





Aspects généraux liés à la mise en œuvre de la doctrine post-accidentelle

- ❑ Les éléments de doctrine représentent un cadre structurant et fédérateur pour appréhender la gestion des conséquences d'un accident nucléaire
- ❑ Ces éléments nouveaux nécessitent un important travail de préparation afin de permettre leur appropriation par les différents acteurs
- ❑ Les exercices post-accidentels sortent du format classique et demandent une forte mobilisation de moyens humain et matériel durant les exercices mais également dans leur préparation
- ❑ Le document de doctrine n'est pas totalement adapté aux attentes des territoires et besoin de définir des priorités dans les actions à mettre en œuvre





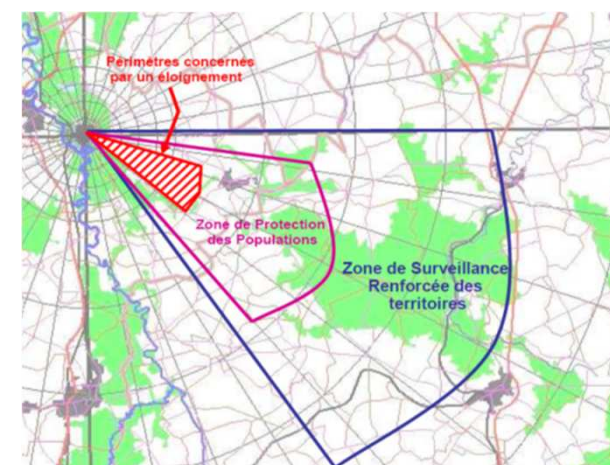
Premiers éléments de retour d'expérience en lien avec la mise en place du zonage

La mise en place immédiate d'un zonage des territoires contaminés, établi sur la base d'une modélisation prédictive, constitue une **décision majeure et le cadre structurant de la gestion post-accidentelle** (doit être décidée avant la levée de la mise à l'abri)



❑ Difficultés liées aux concepts qui sous-tendent les différents zonages

- Difficultés pour certains acteurs avec la terminologie (protection et son caractère opérationnel)
- Délai pour obtenir les bases techniques du zonage et pour élaborer les arrêtés préfectoraux (formalisation du zonage administratif et finalisation des arrêtés préfectoraux)



❑ Des questions spécifiques liées à la Zone de protection des populations

- Difficultés dans le calcul des bases techniques de la ZPP et du périmètre d'éloignement (période d'intégration)
- Problème de la finalité opérationnelle de la ZPP par rapport à la ZST





Premiers éléments de retour d'expérience en lien avec la mise en place du zonage

➤ Propositions et pistes d'amélioration

- Des questions techniques pas forcément tranchées notamment sur les hypothèses de calcul (période d'intégration 1 jour, 1 mois, 1 an et quid des dépôts en phase d'urgence) ?

Proposition : Pour le PE : privilégier d'emblée le calcul sur 1 an et non sur 1 mois. Pour la ZPP : doit-on aller jusqu'à revoir les hypothèses voire le mode de calcul pour pouvoir intégrer des mesures de terrain ?

- Modélisation prédictive vs mesures de terrain : comment lever les difficultés liées au besoin de publier rapidement le zonage ?

Proposition : Zonage provisoire sur base de la ZST en attendant d'être en mesure de publier une ZPP (vérification des hypothèses et mesures)

❑ Articulation entre phase d'urgence et phase post-accidentelle

- La levée de la mise à l'abri doit-être prononcée aussi rapidement que possible : besoin de préciser les conditions permettant la levée de la mise à l'abri
- Pour le décideur et la population la transition entre l'urgence et le post-accidentel doit être clarifiée et le zonage rapidement fixé et ne pas fluctuer en fonction des hypothèses de calcul



Premiers éléments de retour d'expérience en lien avec les interdictions de consommation et la gestion du milieu agricole

Les interdictions de consommation et de mise sur le marché des productions agricoles destinées à l'alimentation humaine ainsi que des denrées alimentaires et des aliments pour le bétail **doivent être prononcées le plus tôt possible** et, en tout état de cause, avant la levée des actions de protection d'urgence



- ❑ Importance des exercices et de la phase de préparation (montée en compétence et lien entre les équipes de terrain)
- ❑ Adhésion des services déconcentrés sur la terminologie et la doctrine associée (interdiction/contrôles/libération) mais besoin de pédagogie
- ❑ Question de la levée des mesures de restrictions et des moyens associés
 - Besoins de moyens de mesures dédiés et définir une stratégie (échantillonnage et priorisation)
 - Question de l'habilitation pour exercer les contrôles libératoires
 - Question du traitement des échantillons et du retour vers les exploitants
- ❑ Périmètre d'éloignement et gestion des troupeaux : besoin de poursuivre les réflexions sur la mise en œuvre opérationnelle de la doctrine car sujet sensible (gestion des intervenants)





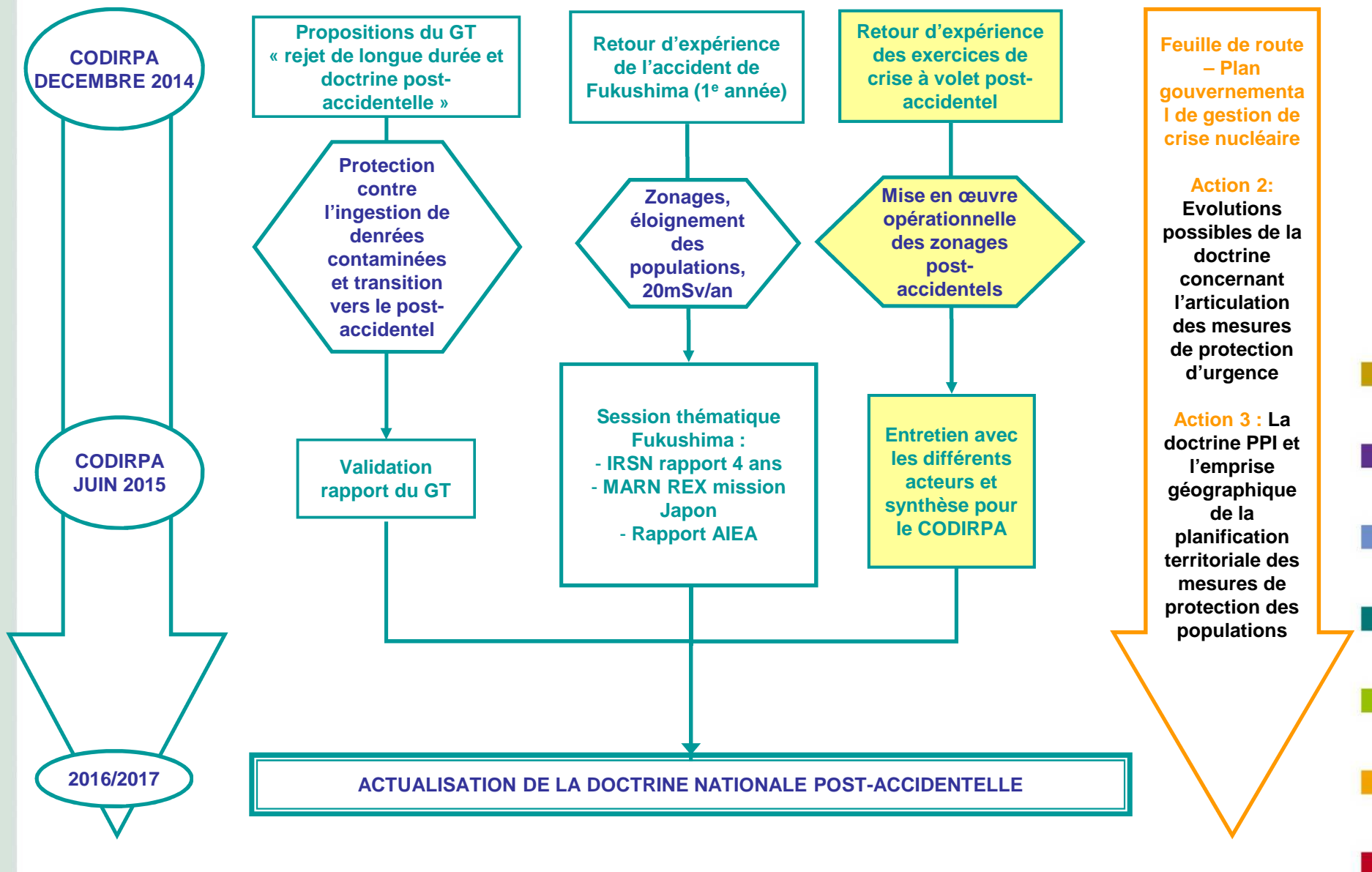
Formalisation du retour d'expérience et poursuite des travaux pour le CODIRPA

- ❑ Des questions qui restent à approfondir notamment sur des aspects opérationnels ou techniques mais également autour de l'implication des acteurs de la société civile dans les exercices
- ❑ Besoin d'intégrer dans les réflexions sur l'élaboration de la doctrine que le temps de l'expertise n'est pas toujours compatible avec le temps de la prise de décision et de la communication
- ❑ Un point qui ressort de manière transverse concernant le format des exercices qui n'est plus forcément adapté aux besoins et aux attentes des différents acteurs
- ❑ Un travail de formalisation du retour d'expérience à mener pour alimenter la mise à jour de la doctrine et des aspects qui seront traités dans le cadre de la poursuite des travaux liés au plan national de réponse à un accident nucléaire (feuilles de route ministérielles)





Calendrier des travaux du CODIRPA





MERCI DE VOTRE ATTENTION

Contact :

Michaël PETITFRERE - michael.petitfrere@asn.fr

Liens utiles :

Doctrine : <http://post-accidentel.asn.fr/Gestion-post-accidentelle/Elements-de-doctrine>

Accès aux travaux du CODIRPA :

<http://post-accidentel.asn.fr/Gestion-post-accidentelle/Les-travaux-du-CODIRPA/Synthese-et-rapport-de-chaque-groupe-de-travail>

Télécharger le plan national crise nucléaire:

http://www.sgdsn.gouv.fr/site_rubrique146.html

